

## 2018\_CT2\_485

**OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la création de l'opération d'investissement "Sports - Equipements Terrestres" et affectation d'une Autorisation de Programme à cette opération**

---

Le 29 novembre 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 23 novembre 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe - BALDO Edouard - BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude - GALLESE Alexandre – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie - JOUVE Mireille – LAFON Henri – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot - MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane - POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules - TAULAN Francis – ZERKANI-RAYNAL Karima

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MORBELLI Pascale – AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – BACHI Abbassia donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – BENKACI Moussa donne pouvoir à BONTHOUX Odile – DEVESEA Brigitte donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – FILIPPI Claude donne pouvoir à BURLE Christian – FREGEAC Olivier donne pouvoir à MERCIER Arnaud – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – GERARD Jacky donne pouvoir à RAMOND Bernard – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – PELLENC Roger donne pouvoir à DAGORNE Robert – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à PAOLI Stéphane – RENAUDIN Michel donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SLISSA Monique donne pouvoir à BUCCI Dominique

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : ALBERT Guy – AMIEL Michel – AUGÉY Dominique – BORELLI Christian – CANAL Jean-Louis – CRISTIANI Georges – DI CARO Sylvaine – GARELLA Jean-Brice – LEGIER Michel – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie - ROLANDO Christian – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TALASSINOS Luc – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

**Secrétaire de séance** : Roxane CALAFAT

**Monsieur Gérard BRAMOULLÉ** donne lecture du rapport ci-joint.

## RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Ressources  
Finances**

■ Séance du 29 novembre 2018

02\_1\_18

■ **Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la création de l'opération d'investissement "Sports - Equipements Terrestres" et affectation d'une Autorisation de Programme à cette opération**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

## RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

■ Séance du 13 Décembre 2018

9243

■ **Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la création de l'opération d'investissement "Sports - Equipements Terrestres" et affectation d'une Autorisation de Programme à cette opération**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

L'opération consiste en différents travaux d'études et de mise en œuvre, en lien avec la modernisation des équipements sportifs, afin de respecter les différents règlements qui s'y appliquent.

Les équipements sportifs sont soumis à plusieurs réglementations et normes en lien avec leur spécificité d'établissement recevant du public où sont organisés, sous l'égide de fédérations et/ou de ligues nationales sportives, des événements accueillant du public.

Les différentes instances chargées du contrôle du respect de la réglementation (commission de sécurité, commission d'homologation, homologations fédérales, labels équipements sportifs...) peuvent être amenées à émettre des prescriptions ou des recommandations lors de leurs visites périodiques d'inspection.

Il est donc nécessaire d'ouvrir une autorisation de programme d'un montant de 120 000 € T.T.C.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-3 et R.2311-9
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20181129-2018\_CT2\_485-  
DE  
Date de télétransmission : 10/12/2018  
Date de réception préfecture : 10/12/2018

- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier.

Où le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,  
Considérant**

- Qu'il convient de procéder à l'affectation pour un montant de 120 000 € T.T.C. de l'opération d'investissement DI431AP « Sports – Equipements Terrestres ».
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement DI431AP « Sports – Equipements terrestres » pour un montant de 120 000 € T.T.C.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget de l'Etat Spécial du Territoire du Pays d'Aix selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée qui s'établit comme suit :

**DI431AP « Sports – Equipements terrestres »**

***Montant total de l'AP : 120 000 € T.T.C***

CP 2019 : 20 000 € T.T.C.

CP 2021 : 40 000 € T.T.C.

CP 2020 : 40 000 € T.T.C.

RAF : 20 000 € T.T.C.

Pour enrôlement,  
Le Vice-Président Délégué

**OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la création de l'opération d'investissement "Sports - Equipements Terrestres" et affectation d'une Autorisation de Programme à cette opération**

Vote sur le rapport

|                              |    |
|------------------------------|----|
| Inscrits                     | 90 |
| Votants                      | 70 |
| Abstentions                  | 0  |
| Blancs et nuls               | 0  |
| Suffrages exprimés           | 70 |
| Majorité absolue             | 36 |
| Pour                         | 70 |
| Contre                       | 0  |
| Ne prennent pas part au vote | 0  |

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le 07 DEC. 2018

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20181129-2018\_CT2\_485-DE  
Date de télétransmission : 10/12/2018  
Date de réception préfecture : 10/12/2018